



Commission économique pour l'Europe

Comité des politiques de l'environnement

Vingt-cinquième session

Genève, 13-15 novembre 2019

Rapport du Comité des politiques de l'environnement sur les travaux de sa vingt-cinquième session

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
A. Participation	3
B. Ouverture de la session et questions d'organisation	3
II. Résultats des travaux du Bureau	4
III. Développement durable dans la région	4
IV. Neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »	5
A. Choix des thèmes de la Conférence	5
B. Questions d'organisation	6
C. Ressources nécessaires	7
V. Surveillance et évaluation de l'environnement et établissement de rapports	7
VI. Études de la performance environnementale	9
VII. Activités intersectorielles	11
VIII. Critères d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations	12
IX. Examen des résultats du sous-programme et de la planification du programme	12
X. Exposé et échange de vues sur la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement	12
XI. Calendrier des réunions	13
XII. Élection du Bureau	13
XIII. Questions diverses	13



XIV.	Liste des décisions.....	13
XV.	Clôture de la session.....	14
Annexe		
	Études de performance environnementale à l'extérieur de la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe.....	15

I. Introduction

1. Le Comité des politiques de l'environnement a tenu sa vingt-cinquième session du 13 au 15 novembre 2019 à Genève. Le présent rapport s'appuie sur un résumé des résultats de la session et des décisions prises, résumé approuvé par le Comité le 15 novembre 2019¹.

A. Participation

2. Ont participé à la session les délégations de 41 États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchèque et Ukraine.

3. Parmi les organismes des Nations Unies, le Bureau régional pour l'Europe du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) était représenté.

4. D'autres organisations ou institutions nationales, régionales et internationales étaient également représentées à la session, à savoir : l'Union européenne représentée par la Commission européenne, l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et la Banque européenne d'investissement, ainsi que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

5. Des représentants des organisations de la société civile suivantes ont participé à la session : ECO-Accord, ECO-Forum européen, International Network of Liberal Women et Zoï Environment Network.

B. Ouverture de la session et questions d'organisation

6. Dans son allocution de bienvenue, le Directeur de la Division de l'environnement de la CEE a souligné l'importance de la présente session en tant que jalon dans le processus préparatoire de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ». La Présidente du Comité des politiques de l'environnement a souhaité la bienvenue aux participants et rappelé les principaux objectifs de la session.

7. La Présidente a proposé au Comité les modifications suivantes à l'ordre du jour (recommandées par le Bureau) :

a) Au point 4 de l'ordre du jour : Neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », compte tenu du fait qu'une proposition formelle avait été faite en septembre pour accueillir cette neuvième Conférence ministérielle, placer la point 4 b) : « Questions d'organisation » avant le point 4 a) : « Choix des thèmes de la Conférence » ;

b) Au point 6 de l'ordre du jour : « Études de la performance environnementale », discuter brièvement de la proposition du secrétariat concernant une procédure pour mener de telles études dans les pays situés en dehors de la région de la CEE (la procédure actuelle est en vigueur depuis 2011 et la proposition de mise à jour du texte était contenue dans le document d'information n° 25).

c) L'ajout d'un nouveau point 15 de l'ordre du jour : « Élection du Bureau ». Le Comité a été informé que, selon des informations reçues officiellement le 12 novembre 2019, l'un de membres du Bureau ne pourrait pas continuer à servir en son sein en 2020. Il a donc été proposé d'ajouter officiellement à l'ordre du jour un nouveau point 15 intitulé « Élection du Bureau » qui serait examiné le dernier jour de la réunion. Le Comité a

¹ Les documents correspondants et d'autres informations, dont le résumé des décisions, peuvent être consultés sur la page Web de la session www.unece.org/index.php?id=52014.

également été informé que le secrétariat avait établi un document d'information présentant la liste des candidats au Bureau à élire par la vingt-cinquième session (document d'information n° 26).

8. Le Comité a adopté l'ordre du jour de sa vingt-cinquième session (ECE/CEP/2019/14), en tenant compte du calendrier qui est proposé dans le document d'information n° 16/Rev.1.

II. Résultats des travaux du Bureau

9. La Présidente a indiqué que le Bureau avait mené des consultations par voie électronique et s'était réuni à Genève le 6 juin 2019 et à Lisbonne le 19 et 20 septembre 2019 pour préparer l'actuelle session du Comité. Les résultats des travaux du Bureau étaient présentés dans le document ECE/CEP/2019/16. En outre, le Bureau avait tenu une réunion d'une demi-journée à Genève le 12 novembre 2019 pour régler les questions en suspens. La Présidente a invité le Comité à examiner les résultats des travaux du Bureau au titre des points de l'ordre du jour correspondants.

10. Le Comité a remercié le Bureau de la qualité de son travail dans le cadre de l'exercice du mandat qui lui a été confié, notamment de l'excellent choix des thèmes de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », ainsi que le secrétariat de l'appui qu'il a apporté au Bureau et aussi, tout particulièrement, le Portugal d'avoir accueilli une réunion supplémentaire du Bureau à Lisbonne en septembre 2019.

III. Développement durable dans la région

11. En sa qualité de coordonnatrice de la CEE pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la Conseillère principale de la Secrétaire exécutive de la CEE a présenté les faits nouveaux concernant le Forum régional pour le développement durable de la région de la Commission économique pour l'Europe, notamment les principaux résultats du Forum régional pour le développement durable (Genève, 21 et 22 mars 2019) soumis en tant que contribution de la région de la CEE au Forum politique de haut niveau pour le développement durable (New York, 9-18 juillet 2019).

12. Le Comité a été informé de ce que le prochain Forum régional pour le développement durable de la CEE intitulé « Accélérer l'action et les réalisations en faveur du développement durable dans la région de la Commission économique pour l'Europe » se tiendrait à Genève les 19 et 20 mars. Les résultats de la session de 2020 du Forum régional constitueraient la contribution de la région de la CEE au Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2020 (New York, 7-16 juillet 2020).

13. Le représentant du Bureau régional du PNUE pour l'Europe a informé le Comité des récentes activités en relation avec la résolution 4/5 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement sur l'infrastructure durable. Le PNUE a notamment réuni un groupe de travail d'experts qui a été chargé de faire le point sur les orientations normatives en matière d'infrastructures durables, d'identifier les lacunes et d'élaborer des orientations normatives unifiées, harmonisées et internationalement applicables portant sur des approches intégrées en amont au niveau des systèmes d'infrastructures durables. Au titre du Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte, le PNUE élaborerait une publication contenant des études de cas qui mettent en évidence les meilleures pratiques et les enseignements tirés du développement d'infrastructures durables à travers le monde. Tout au long de l'année 2020, avec le soutien du Gouvernement suisse, le PNUE organiserait une série de consultations régionales avec des États membres pour :

a) Se concerter avec eux en ce qui concerne l'élaboration du cadre d'orientation et avoir leur sentiment à ce sujet ;

b) Recueillir des exemples de meilleures pratiques et des études de cas pour inclusion éventuelle dans la publication ;

c) Identifier des occasions d'apporter une aide technique directe aux États membres ainsi que des opportunités de coopération triangulaire Sud-Sud. La première consultation régionale devait se tenir en Asie centrale au cours du premier trimestre de 2020.

14. Lors de la discussion qui a suivi, des délégations ont posé des questions et examiné les informations communiquées.

15. Le Comité a pris note des informations concernant les faits nouveaux survenus dans la région de la CEE en relation avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et :

a) Appelé à participer activement à la préparation et à la conduite du Forum régional pour le développement durable de la région de la Commission économique pour l'Europe (Genève, 21 et 22 mars 2020) ;

b) Noté avec intérêt les informations communiquées par le PNUE au sujet des activités de suivi de la résolution 4/5 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement sur l'infrastructure durable tout en exprimant le souhait de continuer à être informé des évolutions futures à cet égard.

IV. Neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »

A. Choix des thèmes de la Conférence

16. La Présidente a rappelé que le Bureau du Comité des politiques de l'environnement, réuni à Genève le 6 juin 2019, avait examiné la procédure de sélection des thèmes pour la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » et recommandé que les États membres de la CEE, les organisations partenaires et les accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement soient invités à formuler des idées de thèmes pour la Conférence par l'intermédiaire d'une simple enquête en ligne. Le document ECE/CEP/2019/20 avait été en grande partie établi sur la base des résultats d'une enquête destinée à faciliter le choix des thèmes de la prochaine Conférence.

17. Il a été rappelé que la réunion du Bureau tenue à Lisbonne les 19 et 20 septembre 2019 avait utilisé le projet de document ECE/CEP/2019/20, passé en revue la longue liste des thèmes proposés pour la Conférence et recommandé au Comité d'examiner de plus près les suivants :

a) Thème 1 (qui avait fait consensus au sein du Bureau) : Verdir l'économie de la région paneuropéenne : réduire les risques environnementaux des grands projets d'infrastructures ;

b) Thème 2 (le Bureau a proposé de choisir un thème dans la liste suivante) :

i) Thème 2a : Énergie durable – aspects environnementaux ;

ii) Thème 2b : Villes durables – aspects environnementaux ;

iii) Thème 2c : Tourisme durable ;

iv) Thème 2d : Économie circulaire et stratégies « zéro déchet ».

18. Le Comité a été informé de ce que le Bureau avait demandé au secrétariat d'établir un document d'information recensant les travaux de l'OCDE, de la CEE et du PNUE sur les thèmes énumérés dans la liste ci-dessus. Le document d'information n° 20 a donc été établi par le secrétariat en collaboration avec le PNUE et l'OCDE. Le secrétariat a brièvement présenté ce document d'information n° 20.

19. Les représentants de la CEE, de l'OCDE et du PNUE ont présenté les expériences, activités et priorités de leurs organisations respectives sur les thèmes en question susceptibles d'être retenus pour la Conférence.

20. Au cours du débat qui a suivi, la parole a été prise par les représentants de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Arménie, de l'Autriche, de la Belgique, de Chypre, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Italie, de Monaco, des Pays-Bas, de la Slovénie, de la Suisse, de la Tchéquie, de l'Union européenne et de l'ECO-Forum européen.

21. Le Comité a accueilli favorablement le document ECE/CEP/2019/20 portant sur le cadre proposé pour la préparation de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », et il a :

a) Remercié le Bureau du travail qu'il a réalisé avec l'assistance du secrétariat, de l'OCDE et du PNUE pour établir le document d'information n° 20 recensant les travaux de ces deux organisations et de la CEE sur les thèmes proposés dans la liste restreinte pour la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » ;

b) Convenu de retenir les thèmes suivants pour la neuvième Conférence ministérielle :

i) Verdir l'économie de la région paneuropéenne : œuvrer pour une infrastructure durable ;

ii) Appliquer les principes de l'économie circulaire au tourisme durable ;

c) Chargé le Bureau, avec l'appui du secrétariat et en coopération avec les acteurs pertinents, d'aller de l'avant dans l'organisation de la Conférence, et notamment d'établir pour la prochaine session du Comité les documents suivants :

i) Les premières versions préliminaires des deux documents thématiques de base ;

ii) Un avant-projet d'ordre du jour provisoire annoté de la Conférence ;

iii) D'autres documents que le Bureau pourrait recommander ;

d) Invité l'OCDE, le PNUE et les autres parties intéressées à contribuer à la préparation de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ».

B. Questions d'organisation

22. La Présidente a rappelé que le plan de réforme « Un environnement pour l'Europe » énonce les dispositions relatives à la préparation et à l'organisation des conférences ministérielles sur ce thème (ECE/CEP/S/152 et Corr. 1, annexe I). Sur la base de ces dispositions le secrétariat a élaboré le document ECE/CEP/2019/19, qui fait le point sur les principales questions d'organisation dans le but d'orienter la préparation et la réalisation de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ».

23. Le Comité a été informé de ce que le Gouvernement de Chypre s'était déclaré disposé à accueillir la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », y compris la troisième Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement. Une lettre dans ce sens avait été adressée par le Président de la République de Chypre, son Excellence M. Nicos Anastasiadis, à la Secrétaire exécutive de la CEE, M^{me} Olga Algayerova, en date du 5 septembre 2019. Lors de sa réunion de Lisbonne les 19 et 20 septembre 2019, le Bureau a été officiellement informé de cette offre par M^{me} Aravella Zachariou, représentante de Chypre et actuelle Présidente du Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable de la CEE.

24. La Comité a également appris que la réunion du Bureau à Lisbonne avait aussi discuté des dates possibles pour la prochaine Conférence et avait recommandé qu'elle se tienne pendant la première semaine de novembre 2021 (probablement du 3 au 5 novembre 2021).

25. La représentante de Chypre a présenté la proposition d'accueillir dans son pays la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », y compris la troisième Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement.

26. Le représentant de l'Union européenne a proposé que la taille des délégations qui participeront à la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » soit réduite de 20 %.

27. La Comité a remercié le Gouvernement chypriote d'avoir proposé d'accueillir à Chypre la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », y compris la troisième Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement. Il a aussi :

a) Accueilli avec satisfaction les informations fournies par la délégation de Chypre concernant cette proposition ;

b) Décidé d'organiser du 3 au 5 novembre 2021 la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », y compris la troisième Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement ;

c) Encouragé les États membres, les organisations partenaires et toutes les parties intéressées à participer activement à la préparation et au déroulement de la Conférence ;

d) S'agissant du document ECE/CEP/2019/19 sur les questions d'organisation de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », recommandé de réduire de 20 % la taille des délégations qui participeront à la Conférence ;

e) Demandé au secrétariat d'assurer le suivi de cette décision et de tenir le Comité et le Bureau au courant des progrès concernant tous les préparatifs nécessaires ;

f) Invité Chypre à participer activement aux futures réunions du Bureau.

C. Ressources nécessaires

28. La Présidente a rappelé que le plan de réforme « Un environnement pour l'Europe » stipule que pour les préparatifs de la Conférence ministérielle et pour la Conférence proprement dite, les ressources financières extrabudgétaires nécessaires devront continuer à être fournies par la CEE en complément des ressources du budget de base de l'ONU. Il y est aussi précisé que le pays hôte devra assumer la part des engagements financiers qui lui incombe (ECE/CEP/S/152, par. 12 g) et h)).

29. Le Comité a été informé que le document d'information n° 19 donnait une estimation des coûts extrabudgétaires des services d'appui assurés par le secrétariat de la CEE pour la préparation de la Conférence.

30. Le Comité a accueilli avec satisfaction le document d'information n° 19 contenant l'estimation des ressources nécessaires à la préparation de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », invité les pays et organisations intéressés à apporter leur contribution (en espèces et en nature) à la préparation de la Conférence et salué l'engagement de la Serbie à contribuer financièrement aux travaux du Comité des politiques de l'environnement.

V. Surveillance et évaluation de l'environnement et établissement de rapports

31. La Présidente a fait savoir au Comité que le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement s'était réuni à Genève les 6 et 7 mai 2019 et avait établi un calendrier annuel d'activités pour 2020 (voir le document d'information n° 23). Le rapport de sa vingt-et-unième session est également disponible sur le site Web sous « Autres textes ».

32. Le Vice-président du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement a informé le comité de l'état d'avancement des travaux du groupe et présenté son calendrier annuel d'activités pour 2020.

33. Le Comité a été informé que l'Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement s'était réunie à Genève les 28 et 29 octobre 2019, et que le document d'information n° 24 fournissait un compte-rendu officieux des décisions prises et des recommandations formulées à cette occasion.

34. Le secrétariat a présenté les progrès réalisés par l'Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement en 2019, en particulier concernant la poursuite de la révision de la série d'indicateurs environnementaux de la CEE.

35. Le Comité a aussi été informé de ce que l'Agence européenne pour l'environnement avait récemment publié un rapport intitulé "Paving the way for a circular economy : insights on status and potentials" (Ouvrir la voie à une économie circulaire : perspectives et potentialités)². Le représentant de l'Agence européenne pour l'environnement a présenté cette publication.

36. La Présidente a informé le Comité que le Groupe de travail et l'Équipe spéciale avaient progressé dans les préparatifs de l'examen final des progrès accomplis dans la mise en place du Système de partage d'informations sur l'environnement. Un document fixant un cadre d'action à utiliser pour évaluer ces progrès est disponible sur le site Web sous « Autres textes » (ECE/CEP-CES/GE.1/2019/3). Le représentant du PNUE et le secrétariat ont fait le point pour le Comité sur l'état d'avancement des préparatifs.

37. Le Comité a :

a) Pris note du calendrier annuel d'activités du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement pour 2020 (document d'information n° 23) ;

b) Fait part de sa préoccupation concernant les répercussions sur le Programme de surveillance et d'évaluation de l'environnement de la CEE du gel actuel du recrutement du membre du personnel responsable de la gestion du Programme ;

c) Salué les activités du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement ;

d) Salué les travaux de l'Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement, menés avec l'appui du secrétariat, en particulier la révision des directives de la CEE concernant l'application d'indicateurs de l'état de l'environnement ;

e) Pris note des activités de renforcement des capacités en matière de statistiques et d'indicateurs de l'état de l'environnement qui sont menées par le secrétariat, le PNUE, l'Agence européenne pour l'environnement et d'autres ;

f) Invité les États membres et organisations à apporter une aide en nature et en espèces au Programme de surveillance et d'évaluation de l'environnement ;

g) Remercié particulièrement l'Union européenne à travers l'Agence européenne pour l'environnement, ainsi que l'Autriche, la Norvège, la Fédération de Russie et la Suisse pour leur appui substantiel au Programme.

h) Remercié également l'Agence européenne pour l'environnement d'avoir présenté sa publication intitulée "Paving the way for a circular economy : insights on status and potentials" (Ouvrir la voie à une économie circulaire : perspectives et potentialités)³ ;

i) Encouragé tous les États membres d'Europe et d'Asie centrale à avoir recours à l'outil de rapport en ligne pour rendre compte de leurs progrès en matière d'établissement du Système de partage d'informations sur l'environnement ;

j) Invité le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement superviser l'élaboration d'un rapport d'examen final sur l'établissement du Système de partage d'informations sur l'environnement en Europe et en Asie centrale en vue de son examen par le Comité avant qu'il soit transmis en tant que document

² Mieke De Schoenmakere et autres, rapport de l'Agence européenne pour l'environnement n° 11/2019 (Luxembourg, 2019).

³ Ibid.

d'information à la prochaine Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » ;

k) Salué les informations communiquées par le secrétariat et le PNUE au sujet de la prochaine évaluation paneuropéenne périodique de l'environnement ; et

i) Retenu l'option 3⁴ parmi celles qui ont été proposées pour cette évaluation dans le document ECE/CEP/AC.10/2019/6, sous réserve de la disponibilité des ressources ;

ii) Prié le secrétariat et le PNUE de procéder, en étroite coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement, à une évaluation thématique fondée sur des indicateurs, et d'informer régulièrement le bureau des progrès réalisés ;

iii) Encouragé tous les États membres à assurer le financement nécessaire à la préparation de cette évaluation.

VI. Études de la performance environnementale

38. Le Comité a procédé à l'examen collégial de l'étude de la performance environnementale (EPE) de l'Ouzbékistan.

39. Les rapporteurs de cet examen (Estonie et Suisse) ont résumé les principaux résultats et recommandation de la troisième EPE de l'Ouzbékistan menée en novembre 2019 par le Groupe d'experts des études de la performance environnementale. Le Président du Comité d'État de la République d'Ouzbékistan pour l'écologie et la protection de l'environnement a présenté les principales réalisations à ce jour, ainsi que les problèmes auxquels s'est heurté son pays dans ses efforts en faveur du développement durable dans le cadre de la troisième EPE de l'Ouzbékistan. À la suite d'une discussion, le Comité a adopté les recommandations contenues dans cette troisième étude (document d'information n° 17/Rev.1).

40. Le secrétaire du Groupe d'experts a présenté un tour d'horizon des activités de l'année 2019, qui a vu la publication des troisièmes EPE du Kazakhstan et de la Macédoine du Nord. Celle du Kazakhstan a été lancée à Noursoultan en janvier 2019 et celle de la Macédoine du Nord à Skopje en novembre 2019. La mission d'examen pour la troisième EPE de l'Ouzbékistan avait eu lieu en mars 2019 et celle de la Roumanie en décembre 2019. Les activités ont été lancées en vue de la deuxième phase du projet du Compte de l'ONU pour le développement sur « une gouvernance environnementale fondée sur des données factuelles et à élaborer des politiques environnementales durables pour soutenir la mise en œuvre du Programme 2030 en Europe du Sud-Est ». Des missions ont en particulier été menées au Monténégro et en Macédoine du Nord pour valider les évaluations des besoins respectifs. Le Monténégro travaille sur un ensemble de politiques en matière de santé, de qualité de l'air et d'énergie, la Serbie sur un ensemble de politiques sur l'économie circulaire et verte, tandis que la Macédoine du Nord travaille sur un programme de mesures destinées à améliorer l'inspection environnementale ainsi que sur l'élaboration d'une nouvelle loi en la matière.

41. Présentant les activités prévues pour 2020, le Secrétaire du Groupe d'experts a déclaré que la mise en œuvre du projet du Compte de l'ONU pour le développement concernant les études de la performance environnementale se poursuivrait par la validation des évaluations des besoins et par l'examen des ensembles de politiques pour les quatre pays concernés. Une mission est prévue en Bosnie-Herzégovine pour effectuer des tâches en relation avec la première phase. La mission d'examen pour la troisième EPE de l'Azerbaïdjan était prévue du 20 au 30 Avril 2020. Des missions préparatoire et d'examen pour la deuxième étude de la performance environnementale du Maroc auront lieu respectivement au printemps et en automne 2020.

⁴ Une évaluation thématique, fondée sur des indicateurs et simplifiée se limitant à l'examen des progrès accomplis dans la mise en place du Système de partage d'informations sur l'environnement et à l'étude des deux thèmes de la conférence en utilisant les notes de synthèse qui devraient être produites pour la prochaine conférence ministérielle.

42. Le Secrétaire a informé le Comité qu'une enquête et une réunion seraient organisées au premier semestre de 2020 pour discuter des options possibles pour le quatrième cycle d'études de la performance environnementale et il a encouragé les pays à y participer.

43. La Présidente a rappelé que le Comité avait approuvé en 2011 la procédure d'étude de la performance environnementale dans les pays situés en dehors de la région de la CEE (ECE/CEP/S/2011/2, par. 71, et annexe II) et elle a informé le Comité qu'à la lumière de l'expérience acquise lors des études de la performance environnementale effectuées en Mongolie et au Maroc un texte actualisé (contenu dans le document d'information n° 25) avait été élaboré par le secrétariat pour guider d'autres études de la performance environnementale dans des États non membres de la CEE.

44. Le Comité a :

a) Accueilli avec intérêt les informations concernant les activités du Programme d'études de la performance environnementale ;

b) Remercié le secrétariat de son excellent travail à l'appui de ce programme ;

c) Exprimé aussi ses sincères remerciements au Groupe d'experts des études de la performance environnementale de la CEE pour le travail effectué en 2019 ;

d) Salué le début des troisièmes études de la performance environnementale en Roumanie et en Azerbaïdjan ;

e) Pris note des demandes de l'Arménie, du Maroc et de l'Ukraine d'accueillir leurs prochaines EPE ;

f) Salué les progrès réalisés dans la mise en œuvre du projet du Compte de l'ONU pour le développement sur « une gouvernance environnementale fondée sur des données factuelles et à élaborer des politiques environnementales durables pour soutenir la mise en œuvre du Programme 2030 en Europe du Sud-Est » ;

g) Soutenu la proposition du Groupe d'experts des études de la performance environnementale d'organiser, au premier semestre de 2020, une enquête et une réunion pour discuter des options possibles pour le quatrième cycle d'EPE ;

h) Approuvé le document « Études de la performance environnementale à l'extérieur de la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe » (document d'information n° 25) tel que modifié au cours de la session et prié le secrétariat de le joindre en annexe au rapport de la session ;

i) Invité les membres du Comité à désigner leurs représentants au Groupe d'experts des études de la performance environnementale ;

j) Pris note des informations communiquées par le secrétariat concernant la mobilisation des ressources pour le Programme d'études de la performance environnementale en 2018-2019 et remercié, en particulier :

i) L'Allemagne, l'Autriche, la Norvège, le Portugal, la Suisse et l'Union européenne de leur appui financier ;

ii) L'Allemagne, la Hongrie, l'Italie, le Portugal, la Suède, le PNUE, l'Organisation mondiale de la Santé et l'OCDE des services d'experts fournis ;

iii) L'Allemagne, l'Estonie, la Géorgie, la Hongrie, l'Italie, le Kazakhstan, le Monténégro, la Roumanie et la Suisse d'avoir détaché des experts auprès du Groupe d'experts des études de la performance environnementale ;

iv) Le Programme des Nations Unies pour le développement de son appui logistique ;

k) Apprécié l'étroite coopération de la Division de l'énergie durable, de la Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement, de la Division de statistique et de la Division des transports durables de la CEE avec le Programme d'études de la performance environnementale ;

l) Encouragé les délégations à fournir une contribution en nature (sous forme de services d'experts) et un appui financier au Programme d'études de la performance environnementale.

VII. Activités intersectorielles

45. La Présidente a fait savoir au Comité que, conformément à la pratique établie, le secrétariat avait rédigé une note d'information sur les activités intersectorielles menées sous les auspices du sous-programme Environnement de la CEE pour que le Comité l'examine lors de sa vingt-cinquième session (ECE/CEP/2019/17). Cette note présente les récents développements et les plans d'avenir relatifs à ces activités, tout en contenant des recommandations au Comité concernant les futurs travaux à entreprendre sous ses auspices.

46. Le Président du Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable a informé le Comité des faits nouveaux et des projets dans ce domaine. Le secrétariat a informé le Comité des récents développement et des plans dans le cadre du Processus européen Environnement et santé ainsi que du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE), de même que sur les efforts visant à intégrer le principe de l'égalité des sexes dans toutes les activités relatives à l'environnement.

47. Le Comité a accueilli favorablement le document d'information établi par le secrétariat qui donné un aperçu des activités intersectorielles menées sous les auspices du sous-programme Environnement de la CEE (ECE/CEP/2019/17), et :

a) Pris note des informations communiquées par le PPE-TSE et salué le travail mené par dans le cadre de ce programme, lui exprimant son soutien et encourageant les ministres de l'environnement à participer à la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (Vienne, 26 et 27 novembre 2020) et les experts à participer au processus préparatoire de cette cinquième Réunion de haut niveau ;

b) Continué à encourager la désignation de coordonnateurs nationaux du PPE-TSE du côté de l'environnement ;

c) Pris note des informations concernant le Processus européen Environnement et santé, réaffirmé son engagement à y contribuer et exprimé le souhait de recevoir davantage d'information à son sujet ;

d) Pris note des informations concernant l'Initiative environnement et sécurité ;

e) Pris note des informations communiquées par le Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable et salué les progrès réalisés dans son travail, encourageant les membres du Comité des politiques de l'environnement à coopérer avec le Comité directeur, surtout dans l'optique des préparatifs de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Nicosie, 3-5 novembre 2021) ;

f) Pris note des informations concernant l'intégration du principe de l'égalité des sexes dans toutes les activités de la CEE et dans celles qui sont menées par la Division de l'environnement depuis la vingt-quatrième session du (Genève, 29-31 janvier 2019), et :

i) Reconnu l'importance de l'intégration du principe de l'égalité des sexes dans toutes les activités relatives à l'environnement, particulièrement à la lumière du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable, soulignant que l'égalité des sexes est un but en soi mais aussi un moyen de contribuer au développement durable ;

ii) Exprimé son appui aux initiatives internationales visant à promouvoir l'égalité des sexes et appuyé la coopération continue avec les organismes des Nations Unies et les autres forums et acteurs internationaux à cette fin ;

iii) Décidé de continuer à intégrer le principe de l'égalité des sexes dans ses activités.

VIII. Critères d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations

48. La Présidente a rappelé qu'à sa vingt-quatrième session le Comité avait adopté la version révisée des critères d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations et avait prié le Bureau de vérifier ponctuellement, avec l'aide du secrétariat, s'il existe des données pour 2017 et, si ces données sont disponibles, d'établir des critères révisés pour tous les pays en transition pour approbation par le Comité (ECE/CEP/2019/2, par. 69).

49. La Présidente a en outre informé le Comité que le Bureau s'était acquitté de son mandat (ECE/CEP/2019/1, par. 26) et avait établi, avec l'appui du secrétariat, les critères révisés d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations, qui sont présentés dans le document d'information n° 21.

50. Le Comité a approuvé ces critères révisés tels qu'ils figurent dans le document d'information n° 21 et prié le Bureau, avec l'appui du secrétariat, de vérifier si des données étaient disponibles pour 2018 et, si elles l'étaient pour tous les pays en transition économique, d'établir une version révisée des critères d'attribution d'une aide financière pour approbation par le Comité à sa prochaine session.

IX. Examen des résultats du sous-programme et de la planification du programme

51. La Présidente a rappelé qu'à sa vingt-quatrième session, le Comité avait été informé des conséquences pour son travail du remplacement à l'ONU, à titre expérimental, des exercices budgétaires biennaux par des exercices annuels à compter du budget-programme de 2020 (document d'information n° 6)⁵.

52. En outre, la Présidente a informé les délégués que le projet de programme de travail annuel du sous-programme Environnement pour 2020 était contenu dans le document ECE/CEP/2019/18. Le secrétariat a informé le Comité du contenu de ce document.

53. Le Comité a pris note du projet de programme de travail annuel du sous-programme Environnement pour 2020, tel qu'il était présenté dans le document ECE/CEP/2019/18, et a noté que le modèle de présentation des programmes de travail pourrait être ajusté pour mieux refléter le travail effectué par le sous-programme.

X. Exposé et échange de vues sur la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

54. La Présidente a rappelé qu'à sa vingt-quatrième session, le Comité s'était félicité des informations fournies par le PNUE concernant les progrès accomplis dans la préparation de la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et avait invité le PNUE à continuer à l'informer, à la prochaine session du Comité, des faits nouveaux pertinents relatifs à l'Assemblée, en particulier des résultats de sa quatrième session (Nairobi, 11-15 mars 2019) (ECE/CEP/2019/2, par. 75).

55. Le représentant du Bureau régional du PNUE pour l'Europe a informé le Comité des résultats de la quatrième session de l'Assemblée, ainsi que des préparatifs en cours en vue de la cinquième session (Nairobi, 22-26 février 2021).

56. La Norvège, dans le cadre de sa présidence de la cinquième session de l'Assemblée, a fourni des informations sur les préparatifs en cours pour cet événement.

⁵ Réforme du processus de planification et de budgétisation de l'ONU, disponible à l'adresse <https://www.unece.org/index.php?id=50063>.

57. Le Comité s'est félicité des informations communiquées par le PNUE concernant les résultats de la quatrième session de l'Assemblée et les préparatifs en cours pour la cinquième session, invitant le PNUE à continuer à l'informer des faits nouveaux pertinents dans ce contexte.

58. Le Comité s'est également félicité des informations communiquées par la Norvège dans le cadre de sa présidence de la cinquième session de l'Assemblée, sur les préparatifs en cours pour cet événement.

XI. Calendrier des réunions

59. La Présidente a rappelé qu'à sa vingt-quatrième session le Comité avait approuvé le projet de calendrier des réunions du Comité et du Bureau jusqu'en 2021. Elle a fait savoir que le projet de calendrier des réunions du Comité et du Bureau pour la période 2020-2022 était présenté dans le document d'information n° 18.

60. Le Comité a approuvé le projet de calendrier de ses réunions et de son Bureau pour la période 2020-2022 (document d'information n° 18).

61. Le Comité a décidé de tenir sa vingt-sixième session à Genève du 9 au 11 novembre 2020.

62. Le Comité a demandé au Bureau d'étudier la possibilité de tenir les futures sessions du Comité à d'autres moments de l'année, à partir de la vingt-septième session.

XII. Élection du Bureau

63. La Présidente a fait savoir qu'en réponse à l'intérêt exprimé par les membres actuels du Bureau et sur la base des nouvelles désignations reçues, le secrétariat avait établi un document d'information présentant la liste des candidats au Bureau qui devra être élu par le Comité (document d'information n° 26/Rev.1).

64. Le Comité a décidé d'élire son bureau, comme il est indiqué dans le document d'information n° 26/Rev.1.

65. Le Comité a exprimé sa reconnaissance à M. Lukáš Pokorný, membre sortant du Bureau, pour le travail qu'il a effectué.

XIII. Questions diverses

66. Le Directeur de la Division de l'environnement de la CEE a fait savoir au Comité que depuis que le Secrétaire général avait, en juillet 2019, informé l'ensemble du personnel et des États membres de la situation financière délicate dans laquelle se trouvait le budget ordinaire des Nations Unies, le Secrétariat de l'ONU avait dû faire face à des difficultés financières importantes en raison du paiement tardif des contributions par certains États membres. Il a attiré l'attention du Comité sur le fait que la crise financière continuerait à impacter la CEE dans toutes les sections du budget ordinaire jusqu'à la fin 2019. Les mesures de conservation actuelles mises en place au sein de la CEE, telles que le report de recrutements et d'autres engagements financiers non liés à des postes seraient maintenues jusqu'à ce que la situation se soit améliorée.

67. Le Comité a fait part de son inquiétude concernant les répercussions de la situation financière actuelle du système des Nations Unies sur les activités menées au titre du sous-programme Environnement.

XIV. Liste des décisions

68. Avec l'appui du secrétariat, la Présidente a établi et présenté un résumé des résultats de la vingt-cinquième session et des décisions prises. Après discussion, ce projet de résumé

a été finalisé et approuvé. Ce document a été mis en ligne sur la page Web de la vingt-cinquième session du Comité.

XV. Clôture de la session

69. Le Comité a prié le Bureau et le secrétariat de donner suite à ses décisions, notamment en établissant les documents et les rapports dont il aurait besoin pour les travaux de sa prochaine session.

70. Le Comité a remercié le secrétariat de la CEE du travail accompli pour préparer la présente réunion.

71. La Présidente a remercié les participants et prononcé la clôture de la session.

Annexe

Études de performance environnementale à l'extérieur de la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe

Considérations générales

1. Une étude de la performance environnementale d'un État qui n'est pas membre de la Commission économique pour l'Europe (CEE) est une activité menée en coopération avec l'État concerné, la CEE, la commission régionale pertinente et éventuellement d'autres partenaires, et qui a principalement pour buts :
 - a) Que les pays situés en dehors de la région de la CEE bénéficient d'une étude de leur performance environnementale ;
 - b) Que les commissions régionales acquièrent grâce à la CEE de l'expérience et des connaissances en matière de méthodologie d'étude de la performance environnementale.
2. Tout État non membre de la CEE qui souhaite faire l'objet d'une étude de sa performance environnementale de la part de la CEE doit en informer sa commission régionale.
3. Le Comité des politiques de l'environnement examinera les demandes et décidera au cas par cas, et sous réserve que des ressources soient disponibles, de procéder à des études de la performance environnementale dans des États non membres de la CEE en tenant compte du but visé, adhésion et/ou mise en œuvre des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement qui sont ouverts à tous les États Membres des Nations Unies.
4. Des ressources suffisantes doivent être disponibles pour mener à bien l'ensemble du processus d'étude de la performance environnementale. En cas de disponibilité limitée des ressources humaines et financières, un État membre de la CEE sollicitant une telle étude aura la priorité sur un État non membre.

Procédure

5. La CEE aura l'entière responsabilité de l'étude de la performance environnementale d'un État non membre de la CEE.
6. L'État non membre de la CEE devra discuter avec la CEE de son intérêt à ce qu'une telle étude soit réalisée et informer sa commission régionale en conséquence. Il devra ensuite soumettre une demande au secrétariat des Études de la performance environnementale ainsi qu'au Comité des politiques de l'environnement de la CEE, qui est l'organe directeur du Programme d'études de la performance environnementale.
7. Après accord avec le Comité des politiques de l'environnement, la CEE entreprendra toutes les opérations liées à l'étude en question, avec notamment une mission préparatoire, l'examen par un groupe d'experts, un examen collégial et le lancement.
8. La CEE aura la responsabilité de choisir les experts pour la mission. Toutefois, les commissions régionales respectives, les États membres de la CEE et les organisations internationales partenaires, telles que le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation mondiale de la Santé pourraient recommander des experts ou en mettre à disposition dans des domaines particuliers.
9. La CEE sera en contact avec les autorités du pays faisant l'objet de l'étude de la performance environnementale.

10. La commission régionale dont relève le pays concerné pourra :

a) Acquérir l'expertise nécessaire grâce aux activités de formation assurées par l'équipe de l'étude de la performance environnementale de la CEE et en participant à la mission et au processus lui-même ;

b) Assumer la responsabilité de la mise en forme, de la traduction en langue locale et de la publication du rapport concernant l'étude de la performance environnementale ainsi que de l'événement de lancement.

11. C'est le Groupe d'experts des études de la performance environnementale de la CEE qui sera chargé de l'examen d'experts tandis que l'examen collégial sera effectué par le Comité des politiques de l'environnement, en présence de représentants des commissions régionales respectives ou avec leur participation virtuelle, si c'est possible et approprié, ainsi que de représentants de l'État non membre faisant l'objet de l'étude.
